

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance: Maryse FERREYROLLES

Ordre du jour:

- CDG 63 : renouvellement de la convention de la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique
- renouvellement de la convention avec l'APA 63
- dénomination d'une rue
- DETR : appel à projets 2021
- bonus relance
- demandes de remises du loyer
- demande de subvention de l'AFSEP
- projet d'implantation de panneaux photovoltaïques bâtiments communaux
- contrat d'abonnement cabinet avocats
- questions diverses

Délibérations du conseil:

Convention d'adhésion mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique (2020 17 12 01)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre publics	d'agents	Tarifs par collectivité et par an
	1 à 4 agents	50 euros
	5 à 9 agents	100 euros
	10 à 14 agents	150 euros
	15 à 19 agents	220 euros
	20 à 29 agents	300 euros
	30 à 59 agents	500 euros
	60 à 99 agents	800 euros
	100 à 199 agents	1 500 euros
	200 à 299 agents	2 200 euros
	300 à 599 agents	3 000 euros
	600 à 999 agents	3 700 euros
	1 000 agents et plus	4 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité (ou «établissement public »),
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Renouvellement de la convention avec l'APA63 (2020 17 12 02)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux. Il précise que la participation de la commune est basée sur la population légale (population municipale) de la commune, chiffre donné par l'INSEE, et qu'elle sera :

- 0,609 € par habitant pour 2021
- 0,624 € par habitant pour 2022
- 0,639 € par habitant pour 2023

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention pour les 3 années à venir, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Dénomination des rues (2020 17 12 03)

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2019_08_07_02, qui précise que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il est préférable de numéroté les rues par le système métrique. Il ajoute que certaines rues ne sont pas nommées à ce jour et qu'il convient de leur attribuer des noms.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les noms suivants :

- Impasse du Rossignol (Lotissement LACOMBE)
- Impasse Legaleix (Lotissement DE FALVARD)
- Impasse Domaine Champ Grand (Route de La Gacherie)
- Rue des Mouflons (après Rue des Airelles)
- Impasse des Combes (après le magasin Intermarché)
- Impasse des Planches (en montant au Village de l'Usclade)
- Chemin des Sagnettes (Les Combrailles)
- Chemin de la Fosse (Les Combrailles)
- Chemin du Clos du Lac (Route de la Banne d'Ordanche)
- Impasse de la Gacherie (Village de La Gacherie)

Demande de subvention au titre de la DETR (2020 17 12 04)

Monsieur le Maire présente le dossier retenu pour une demande de subvention au titre de la DETR 2021 :

- Le réaménagement du restaurant communal "Le Relais de la Toinette" (agrandissement cuisine et salle de restauration), avec création d'un logement pour le personnels saisonniers, création d'un local épicerie en rez-de-chaussée, création de places de stationnement et mises aux normes accessibilité PMR.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, demande à Monsieur le Maire de présenter ce programme pour une subvention au titre de la DETR 2021.

Demande de subvention Bonus Relance (2020 17 12 05)

Monsieur le Maire présente le projet retenu pour une demande de subvention au titre du Bonus Relance :

réaménagement du Restaurant communal "Le Relais de la Toinette" (agrandissement cuisine et salle de restauration) avec mises aux normes accessibilité PMR, création d'un local épicerie et d'un logement pour le personnels saisonniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de présenter ce projet pour une subvention au titre du Bonus Relance.

Demandes de remises de loyer (2020 17 12 06)

Le Maire de Murat-le-Quaire présente les demandes de remises de loyer suivantes :

1. Monsieur ALMEIDA Benoît, gérant du Lusitanink TattoShop, demande la suspension d'un loyer. Suite au deuxième confinement lié au contexte sanitaire de l'épidémie de Covid-19, et considéré comme commerce non essentiel, Monsieur ALMEIDA a été contraint de fermer son établissement à partir du 29 octobre jusqu'au 01 décembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas accorder de suspension de loyer.

2. Monsieur DEPOUX Didier, propriétaire d'un mobil-home pour lequel il loue un emplacement sur le terrain du Camping municipal Les Couderts, demande une remise du loyer annuel. Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, plusieurs réservations se sont annulées depuis le mois de mars et il n'a enregistré aucune réservation depuis le mois de septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de remise de loyer.

Demande de subvention (2020 17 12 07)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considère le bien fondé de cette demande mais décide de ne pas donner suite.

projet d'implantation de panneaux photovoltaïques bâtiments communaux (2020 17 12 08)

Monsieur le Maire présente le projet "Solaire Dôme" réalisé par l'ADUHME du Puy-de-Dôme qui a pour but de présenter synthétiquement la pertinence ou non d'installer des centrales solaires photovoltaïques sur les différentes toitures des bâtiments communaux de la collectivité. "Solaire Dôme" est une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9kWc (environ 60m²), avec vente de la production électrique.

Le Conseil municipal, après étude de l'analyse d'opportunité pour la collectivité, décide par 10 voix contre et 1 abstention de ne pas donner suite à ce projet.

Contrat d'abonnement Cabinet Avocats (2020 17 12 09)

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat d'abonnement avec la SELARL DMMJB AVOCATS, Société d'avocats.

L'abonnement est conclu pour permettre au client d'accéder aux services de l'avocat de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire et payable annuellement.

Cette prestation consistait dans la fourniture par le Cabinet DMMJB AVOCATS d'une réponse écrite ou orale à toute question juridique posée par le client dans l'un des domaines du droit relevant de la compétence du Cabinet :

- droit administratif général
 - droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, incluant le droit pénal de l'urbanisme
 - droit de la responsabilité administrative
 - droit des services publics
 - droit public économique
 - droit de la fonction publique
 - droit de la commande publique
 - droit de domanialité publique et privée, incluant le droit de l'expropriation et de la préemption
 - droit de la police administrative
 - droit du tourisme et de l'environnement
 - droit électoral
 - droit du statut de l'élu, incluant les problématiques de diffamation, d'agressions verbales et/ou physiques
 - droit de l'intercommunalité (transferts de compétences, fusions, modifications statutaires,...)
- (liste non exhaustive)

Le contrat exclut :

- la représentation de la commune dans le cadre de procédures gracieuses ou contentieuses
- la rédaction de consultation approfondies
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- la rédaction de contrats

Le prix est fixé de manière globale et forfaitaire à 1 200 € HT

Les rendez-vous ayant lieu en dehors du Cabinet donneront lieu à la facturation de frais de déplacement.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Le règlement intervient en deux échéances :

- la première au 30 juin 2021
- la seconde au 1er décembre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente un projet de création d'un nouveau bâtiment d'accueil au Camping Municipal "Les Couderts". Ce bâtiment comprendrait un nouveau point d'accueil avec accès PMR et un espace jeux.
- Monsieur PEYRARD Nicolas a présenté les différentes candidatures pour la location-gérance du restaurant "Le Relais de la Toinette".